



**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de membres afférents au conseil : 19  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 + 5 pouvoirs  
Date de la convocation : 16/09/2022  
Date d'affichage : 16/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

**Présents** : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, HITA José, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

**Absent excusé** : M. CORBACHO Laurent.

**Procurations** : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. GERBAUD Grégory à M. SALVADOR Julien, Mme JULIAN Vanessa à Mme VIDAL Mélanie, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François, Mme QUINTA Christèle à M. BOUSQUET Jérôme.

**Secrétaire de séance** : Mme RIBES Chrystelle a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°39/2022 : AVENANT N°3 A LA CONVENTION AVEC LE SYDEEL 66 POUR LA MISE EN DISCRET DES RESEAUX SECS RUE DE LA TRAMONTANE, RUE DES JARDINS ET RUE DES CAVES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en esthétique des réseaux secs de la Rue de la Tramontane, Rue des Jardins et Rue des Caves, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SYDEEL. Il explique que suite au refus de propriétaires, le projet initial a dû être modifié. La pose de réseaux en façade a dû être abandonnée pour créer davantage de réseaux souterrains. Ces travaux supplémentaires n'étant pas prévus, un avenant à la convention initiale doit être réalisé.

Il est rappelé que l'avenant n°2 stipulait que le coût total estimatif des travaux s'élevait à 88 408.80 € T.T.C. avec une participation communale de 59 139.80 €.

Le nouveau plan de financement prévoit :

- Des travaux supplémentaires au niveau des réseaux de distribution d'électricité Basse Tension dont 22 471.70 € T.T.C. à la charge de la commune,
- La diminution du coût des travaux d'Eclairage Public dont 9 304.80 € T.T.C. au bénéfice de la commune,
- La diminution du coût des travaux sur réseaux communications électroniques dont 430.80 € T.T.C au bénéfice de la commune,

Soit un surcoût total pour la commune de 12 736.10 € T.T.C.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le  à

ID : 066-216602177-20220921-DELIB392022-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention conclue avec le SYDEEL 66, le 11 juin 2021, pour les travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques de la Rue de la Tramontane, de la Rue des Jardins et de la Rue des Caves,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE  
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 26/09/2022
- Affichage le : 26/09/2022
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication